

Quand la contrainte économique prime sur les contraintes humaines !

Après le Grand Dialogue et l'accord QVT (Quantité de Victime au Travail), la Direction du courrier montre de nouveau son vrai visage de « fossoyeur des conditions de travail et de l'emploi » ■ Et sur l'autel de la sacro-sainte performance économique... ■ De réorganisation en réorganisation, les résistances se développent localement avec de multiples conflits locaux ■ Pour le Directeur de la DOTC 13 : « ça va vite, très vite, c'est vrai, mais je n'arrêterai pas » ■ La contrainte économique prime donc, pour ces tristes sires, sur les contraintes humaines...

Une gestion comptable de l'être humain :

L'histoire nous a démontré à de nombreuses reprises que le capitalisme et le libéralisme n'avaient de limites que celles imposées par la mobilisation ouvrière.

Le discours du Directeur de la DOTC 13 et les actes de certains de ses « émules » zélés dans les centres, démontrent que le « petit personnel de l'exécution » ne sert que de variable d'ajustement et n'est réduit qu'à une ligne comptable, une source de coût dépourvue de toute dimension humaine. Et quel ajustement ? Le déficit de la DOTC 13 est passé de 5 000 000 d'euros à 500 000 euros... On taille dans le lard de la masse salariale et adienne que pourra ! Inacceptable pour SUD !

Une seule volonté pour la DOTC 13 : faire de la productivité par tous les moyens, quitte à faire des « dommages collatéraux » par la mise en place d'organisations de travail pathogènes et en totale inadéquation avec la réalité du travail.

Après avoir réduit comme « peau de chagrin » les travaux intérieurs des facteurs, sous couvert de modernisation industrielle, La Poste s'attèle désormais aux travaux extérieurs avec une réduction du nombre d'arrêt des facteurs par point de distribution (PDI).

La Poste applique un taux de visite moyen à 70%, au mépris de la réalité du terrain et des différents types d'habitat (semi-urbain, urbain, rurale).



Avec cette méthode de calcul, La Poste supprime encore plus de tournées de distribution et/ou de jours de repos par réorganisation, sans tenir compte des réalités et en mettant volontairement de nombreux facteurs en situation de dépassements horaires.



De la souffrance et des résistances...

Devant cette gestion ignoble du personnel et face aux réorganisations incessantes, la résistance s'organise dans plusieurs centres des Bouches du Rhône.

Ces dernières semaines, des conflits ont éclaté sur les centres courrier de Pelissanne, Gardanne ou Marseille 12 sur des motifs similaires : la contestation des conséquences des méthodes de réorganisation et de sous-évaluation de la charge et du temps de travail, le management et/ou la pression exercée sur les personnels.

Les conflits ne sont qu'une conséquence visible des réorganisations et de la souffrance au travail vécue par les personnels.

Les derniers centres courriers réorganisés ou en cours de réorganisation comptent de nombreux postier-ère-s en situation de souffrance et de mal-être au travail.

Et ce n'est pas l'accord QuVeTte qui changera quoi que ce soit ! Lutter, c'est vivre !



Nous constatons des dépassements horaires, une sous-évaluation de la charge et des temps de travail, une situation de stress et d'épuisement physique ou psychique qui favorisent l'apparition de risques psychosociaux et de pathologies professionnelles.



L'exemple des centres courrier de Martigues et Marseille 04 est criant avec des dépassements horaires conséquents (jusqu'à 47H par semaine au lieu de 37H08), des droits d'alerte et de retraits des agents, des interventions de l'inspection du travail, du médecin et de la psychologue du travail.

24

Il est de notre devoir de regrouper l'ensemble des revendications des postier-ère-s et d'organiser pour une riposte la plus large possible ! Pour que la contrainte humaine prime face à la gloutonnerie économique de La Poste.

Avec SUD, face à l'inacceptable, révoltons-nous !

Solidaires
SUD PTI
Union syndicale

Solidaires Unitaires Démocratiques
BP 90055 13202 Marseille cedex 02
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 28 octobre 2013